

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jenifer-vallee-cdsl-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b548a1c9e32de694de358d23>

Date d'obtention : 2025-09-23 20:27:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de ne pas mettre de mots dans la bouche des élèves. La trousse Sexto contient tout ce j'ai besoin en cas de doute pour une intervention suite à l'envoi de sexto. Il est important de la suivre et de respectée les étapes pour assurer un suivi de la situation et une intervention adéquate.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation met un protocole clair de ce que j'ai à faire dans une telle situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas leur donner de mots précis, à leur faire remplir le questionnaire et surtout à ne pas passer de commentaires ou porter de jugement sur la situation.